

Plessisville, le 2 avril 2007

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

Commission du B A P E

Sujet : mémoire à propos du tracé du pipeline St-Laurent

Madame, Monsieur, la / le Commissaire,

Je suis Marcel Vigneault, j'habite à Plessisville, et je suis propriétaire du lot P-7 Rang 4 Canton de Stanfold dans la Paroisse de Plessisville, depuis 52 ans. Mon lot est accessible par le rang 5 Ouest de la Paroisse de Plessisville.

J'ai acheté mon lot, et je vous dis bien, acheté mon lot, en 1955. Au cours des 52 dernières années, j'ai effectué plusieurs travaux sur mon lot à bois, de sorte à le conserver en bonne santé d'abord, et puis pour qu'il conserve et continue de prendre de la valeur. J'y ai fait un chemin gravelé à partir de la route d'accès jusqu'à l'autre bout (au cordon), j'ai fait creuser des fossés d'égouttement pour permettre à ma forêt de mieux pousser. Depuis toutes ces années, je fais en sorte de cultiver mon boisé afin de permettre la régénération naturelle en premier lieu, et en deuxième lieu, comme je l'ai écrit plus haut, de conserver et d'augmenter la valeur de mon lot.

Alors voilà qu'une mauvaise nouvelle épouvantable arrive, avec le tracé actuel du Pipeline St-Laurent qui traverserait mon lot. Avec une nouvelle aussi mauvaise, il y a de quoi mourir, c'est comme une bombe qui tomberait sur les installations d'Ultramar !

JE SUIS CONTRE LE TRACÉ ACTUEL du Pipeline St-Laurent parce qu'il coupe en deux, plusieurs terres agricoles et forestières dont la mienne. Avec un pipeline de même sur nos terres, il va y avoir une grosse dévaluation de nos terres tout simplement parce que ce n'est pas sécuritaire à 100 %. Je vous mets au défi de me nommer une chose sur la terre, faite de mains d'hommes, qui est éternelle, qui ne brise jamais ? Moi j'en connais pas. Ce pipeline n'est pas sécuritaire à 100 %, et il y a des dangers de contamination de nos terres dont la mienne.

Eux, les gens d'Ultramar, les gens de l'organisation du pipeline St-Laurent, disent qu'ils se rendent responsable de tout, SAUF UNE FAUTE INTENTIONNELLE. J'ai fait des recherches et j'ai trouvé un exemple de faute intentionnelle aux yeux d'Ultramar. À l'île d'Orléans, tout près de Québec, il y a un dossier actuellement en cour justement au sujet d'une faute lourde, ou encore une faute intentionnelle. Des gens comme tout le monde, des gens correct, opéraient un poste d'essence sur l'île d'Orléans. Ils vendaient de l'essence de la compagnie Ultramar. À un moment donné, on s'est aperçu que l'essence baissait dans le réservoir et les chiffres de vente ne balançaient pas avec les quantités restantes dans le réservoir. Les propriétaires du poste d'essence ont avisé les gens responsables d'Ultramar de cette situation. Ultramar s'est amené rapidement, a procédé à

vider le réservoir, le sortir de la terre pour vérifier ce qui n'allait pas. Le réservoir était percé ce qui a également contaminé le terrain. Voici maintenant ce qui a causé la fuite. Chaque jour, le propriétaire devait prendre les lectures de ses pompes et balancer avec le contenu du réservoir. Pour vérifier la quantité dans le réservoir, c'est à l'aide d'une petite baguette en bois d'environ 1 pouce par ½ pouce d'épais, qu'on descend dans le fond du réservoir et on peut lire la quantité restante. Avec les années, puisque la baguette de bois accotait dans le fond du réservoir, ça a fini par percer le réservoir qui est fait en fer d'environ ½ pouce d'épaisseur. Résultat : madame, monsieur le propriétaire, nous vous réclamons \$ 550,000.00 parce que vous avez commis une faute, aux yeux d'Ultramar une faute intentionnelle; pourtant, ces gens ne faisaient que faire le travail exigé par Ultramar. Pour Ultramar, ce cas est une faute lourde ou une faute intentionnelle. C'est allé en cour, Ultramar a perdu mais Ultramar pousse la cause en appel. Ils vont finir par ruiner ces gens qui vendaient LEUR ESSENCE, qui faisaient vivre probablement assez grassement cette Ultramar de compagnie.

Comment voulez-vous que j'aies confiance en cette compagnie ? C'est clair comme de l'eau de roche qu'Ultramar est toujours dans le droit chemin, qu'Ultramar a toujours raison. La réalité, c'est que cette pauvre riche compagnie n'admet pas et ne reconnaît pas ses torts.

Ça fait que ce tracé actuel qui traverserait ma propriété, je veux absolument rien savoir de ça, c'est empoisonné et cancéreux, ça pourrait me ruiner.

Je veux revenir sur la dévaluation de nos terres advenant le passage du pipeline. Si je veux vendre ma terre, avec la présence du cancéreux pipeline d'Ultramar sur mon lot, j'ai la responsabilité d'en aviser le futur acquéreur. De plus, je deviens dans l'obligation de faire faire une expertise à savoir si ma terre n'est pas contaminée, parce qu'aucune institution financière accordera le financement requis. Ça prouve encore que le pipeline n'est pas sécuritaire à 100%.

OÙ DEVRAIT PASSER LE PIPELINE ? Ce n'est pas à moi de régler les problèmes d'Ultramar, cependant j'ai quelques suggestions à propos du tracé du pipeline qui ne causerait de problèmes à personne en particulier. Je suggère que ce pipeline soit installé dans l'emprise de l'autoroute 20. C'est la propriété du gouvernement donc de nous tous, incluant les propriétaires d'Ultramar. Même si Ultramar dit que ça ne se fait pas, aux alentours de St-Hyacinthe, ça existe déjà. Je suis convaincu que le Ministère des Transports sera d'accord et s'il refusait, ça voudrait donc dire que même le Ministère n'a pas confiance en Ultramar. Se pourrait-il que le Ministère sache déjà que ce n'est pas sécuritaire à 100 % ? Si le pipeline passait sur l'emprise de la route 20, advenant un dégât, une faute lourde comme les gens d'Ultramar appelle ça, ben c'est toute la communauté incluant les propriétaires d'Ultramar qui paieraient, au lieu de un ou quelques propriétaires de terrain plus vulnérables.

J'ai une autre suggestion. Que Ultramar fasse comme j'ai fait il y a 52 ans. Qu'Ultramar achète une bande de terrain qui longe la route 20. Je vous certifie qu'il y aurait beaucoup moins d'impact pour l'agriculture, parce que ce serait au bout des terres. De plus,

Ultramar serait chez-elle, s'il y a des dégâts, Ultramar fera face à ces problèmes, paiera pour, et personne ne sera accusé de rien. Je serais plus que surpris qu'Ultramar soit contre ma suggestion de passer son pipeline sur SA propriété. Si c'est si sécuritaire qu'Ultramar le dit, Ultramar ne sera sûrement pas contre cette idée, ils seront confortables chez-eux.

Finalement, puisqu'il faut en finir, pour être certain que ce pipeline ne passe pas chez-moi, sur mon lot, je suis même prêt à payer un montant d'argent à Ultramar. Je souhaite de tout mon cœur que ce tracé actuel ne sera pas accepté.

Merci de votre attention.



Marcel Vigneault

PIECES JOINTES :

Résolution de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville

COPIES CONFORMES :

Corporation de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville

M.R.C. de l'Erable

Monsieur Donald Langlois, Préfet de la M.R.C. de l'Erable

Monsieur Jean-François Roux, député du Parti de l'Action Démocratique du Québec du comté d'Arthabaska

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ
DE LA
PAROISSE DE PLESSISVILLE**

A la séance du Conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville tenue le 4^e jour de décembre 2006 à 20 heures, et à laquelle étaient présents le maire Mme Berthe Marcoux.

Et les conseillers suivants :

M. Jean-Noël St-Amand
Mme Sylvie Tremblay,
M. Noël Bergeron,
M. Bruno Vigneault
M. Jean-Noël Bergeron,
M. Normand Bourque

Désaccord avec le tracé du pipeline St-Laurent

CONSIDÉRANT que tous les propriétaires de la municipalité de la paroisse de Plessisville, où le pipeline St-Laurent est supposé passer sur leurs terres, sont en désaccord avec ce tracé;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires ne veulent pour aucune considération que le pipeline passe sur leurs terres.

RÉSOLUTION NO 168-06 :

Proposé par: M. Jean-Noël St-Amand
Et résolu à unanimité des conseillers

Que le préambule fasse partie de la présente résolution et que la municipalité de la Paroisse de Plessisville appuie la demande faite par ces propriétaires touchés par le tracé actuel du pipeline St-Laurent.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

A D O P T E

...

VRAIE COPIE CONFORME
Donné à Plessisville
ce 5^e jour de décembre 2006


Mme Johanne Dubois,
Secrétaire-Trésorière

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ
DE LA
PAROISSE DE PLESSISVILLE**

A la séance spéciale du Conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville tenue le 18^e jour de décembre 2006 à 20h08 heures, et à laquelle étaient présents le maire Mme Berthe Marcoux.

Et les conseillers suivants :

M. Jean-Noël St-Amand
Mme Sylvie Tremblay,
M. Noël Bergeron,
M. Jean-Noël Bergeron,
M. Normand Bourque

Désaccord avec tracé du pipeline St-Laurent

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a appuyé la compagnie Ultramar dans sa demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q par la résolution no 147-06 en date du 6 novembre 2006 puisqu'elle ne contrevenait pas à nos règlement municipaux;

CONSIDÉRANT que ce n'est qu'après cette date que les propriétaires concernés par le tracé du pipeline nous ont rencontré et qu'ils étaient tous en désaccord avec le tracé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Paroisse de Plessisville en date du 4 décembre 2006 a appuyé unanimement par sa résolution no 168-06 les propriétaires concernés étant en désaccord avec le tracé actuel du pipeline St-Laurent;

RESOLUTION NO 181-06 :

Proposé par : Mme Sylvie Tremblay
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fasse partie de la présente résolution et que les membres du conseil municipal de la Paroisse de Plessisville demande à la C.P.T.A.Q. que les propriétaires concernés par le tracé actuel du pipeline St-Laurent soient entendus aux audience de la CPTAQ avant qu'une décision soit prise dans ce dossier.

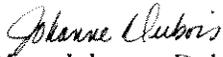
Que la présente résolution soit un complément de la résolution no 147-06.

Et que copie de la résolution no 168-06 soit expédiée à la C.P.T.A.Q. ainsi que la liste des propriétaires concernés.

A D O P T E

...

VRAIE COPIE CONFORME
Donné à Plessisville
ce 19^e jour de décembre 2006


Mme Johanne Dubois,
Secrétaire-Trésorière